



Corte, le 16 novembre 2006

**Monsieur Michel DELPUECH,  
Préfet de Corse  
Palais Lantivy  
Cours Napoléon  
20188 Ajaccio Cedex 11**

**Monsieur le Préfet,**

Au moment où s'engagent les démarches relatives à la création du syndicat régional chargé de la mise en œuvre de la filière globale de traitement des déchets, le nombre et le financement des équipements font débat.

Vous n'êtes pas sans savoir, en effet, que des voix contestent le choix d'une seule unité de traitement des déchets résiduels pour l'ensemble de l'île.

Or, s'il est possible de créer et de financer plusieurs unités de stockage pour la période transitoire, la remise en cause du caractère unique de l'unité de traitement des déchets résiduels serait problématique car elle modifierait la consistance et le financement du projet régional porté par le SYVADEC.

Dans ces conditions, je vous prie de bien vouloir confirmer que, conformément au PIEDMA, l'Etat n'est disposé à autoriser et à financer qu'une seule unité de traitement des déchets résiduels dans l'île.

Cette clarification est nécessaire pour dissiper les malentendus qui ne pourraient qu'engendrer de nouveaux retards dans la concrétisation de ce projet majeur pour la préservation de l'environnement de notre région.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de ma considération très distinguée.

**Le Président,**

**François TATTI**